



**DÉLIBÉRATION N°2014-10-03-6.3
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 octobre 2014

**POINT 6.3 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ENSEIGNANT A LA SECTION
DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'EGARD DES USAGERS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
- VU** les candidatures reçues en séance ;

ÉLIT au premier tour, **MME TAKLIT SAMI** représentante des enseignants à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Nombre de présents ou de représentés : 4 ;
Abstention : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 4 ;
MME TAKLIT SAMI : 4 voix.

À Nantes, le 3 octobre 2014
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX